

Bulletin d'histoire politique

Le RIN et son programme d'action en 1966 : indépendance et révolution nationale

Réjean Pelletier



Volume 22, numéro 3, printemps-été 2014

Le RIN, parti indépendantiste, 1963-1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1024145ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1024145ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pelletier, R. (2014). Le RIN et son programme d'action en 1966 : indépendance et révolution nationale. *Bulletin d'histoire politique*, 22(3), 60–71.
<https://doi.org/10.7202/1024145ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2014

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le RIN et son programme d'action en 1966 : indépendance et révolution nationale

RÉJEAN PELLETIER

Département de science politique, Université Laval

Le programme d'un parti traduit les grandes orientations de ce parti et les politiques qu'il entend soumettre à la population et mettre en œuvre s'il prend le pouvoir ou, s'il demeure minoritaire, qui serviront à influencer la vie politique du pays et, éventuellement, celle des autres formations politiques. Il est habituellement élaboré de façon à couvrir les différentes facettes de la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays. En ce sens, il se distingue de la plateforme du parti utilisée lors d'une campagne électorale. La plateforme, conçue le plus souvent par la Commission politique du parti sous la supervision du chef et de son entourage, fait ressortir les points essentiels du programme sur lesquels la formation politique entend faire campagne, quitte à ajouter au besoin quelques propositions nouvelles. De ce fait, un programme politique est beaucoup plus complet et plus stable qu'une plateforme électorale qui varie davantage au gré des élections.

Dans le cas du RIN, comme ce sera également le cas du Parti québécois qui l'a suivi, ce sont les militants réunis en congrès qui définissent ces orientations et ces politiques. Certes, le Parti libéral, lors de ses congrès, faisait lui aussi adopter des résolutions qui pouvaient former la base d'un programme politique. Mais, comme le rappelle Georges-Émile Lapalme dans ses mémoires, c'est lui qui a pratiquement écrit le programme de 1960, tout en se basant au besoin sur des résolutions adoptées antérieurement puisqu'« un peu plus de la moitié du programme de 1956 a pu servir d'inspiration plus ou moins directement à celui de 1960¹ ». En 1966, par contre, le programme a été adopté par les membres du Conseil général de la Fédération libérale du Québec réunis en congrès en avril 1966².

L'Union nationale, cette même année, va présenter un programme issu avant tout du travail des différentes commissions du parti qui ont soumis un rapport, rédigé sous forme de programme, lequel sera approuvé

aux assises du parti en mai 1966³. Ce que soulignait le parti dans le préambule de son programme : « Après avoir démocratisé ses structures, l'Union nationale se devait de démocratiser aussi le processus d'élaboration de son programme électoral⁴. »

Mais c'est le Parti québécois, comme nous l'avons signalé antérieurement, qui va pousser plus loin, dès sa création, cette volonté de faire intervenir davantage les militants réunis en congrès. Ils vont y discuter, amender et adopter, souvent après de longs débats, des résolutions qui composeront le programme du parti, lequel deviendra ainsi de plus en plus volumineux au fil des congrès.

Le programme du RIN s'est lui aussi enrichi, de congrès en congrès, d'un certain nombre de résolutions adoptées par les militants, desquelles se dégagent progressivement quelques idées maîtresses qui distinguent cette formation politique. Mais ce n'est qu'au printemps 1965 que les résolutions adoptées par les militants au cours des différents congrès nationaux prendront la forme d'un programme politique cohérent, programme qui sera élaboré et mis en forme par le Comité politique du parti avec l'aide d'une trentaine d'experts qui ont présenté des rapports, exprimé leur opinion sur différents sujets ou participé à la rédaction du rapport final. C'est ce programme, adopté au congrès national de mai 1965, qui doit servir aux prochaines élections : celles-ci se tiendront le 5 juin 1966.

Le congrès national de novembre 1966 apporta quelques modifications à ce programme, en particulier dans les domaines de la planification, de l'éducation, de la justice et de la sécurité sociale. Deux changements mineurs ont été apportés au congrès d'octobre 1967. Comme le parti s'est sabordé un an plus tard, lors du congrès national d'octobre 1968, c'est donc sur le programme politique de 1966-1967, intitulé *Le RIN, parti populaire*, que nous fondons notre analyse.

La quête d'indépendance politique

Le programme du RIN est divisé en trois grands volets, soit Les affaires économiques, Les affaires socioculturelles et Les affaires politiques, le tout précédé d'une importante section intitulée Planification et aménagement. Par comparaison, le programme politique du Parti québécois à l'élection de 1970 est intitulé *La Solution* et comporte quatre grandes sections, soit Notre vie culturelle, Notre vie économique, Notre vie sociale et Notre vie politique.

Dans les deux cas, si l'on fait état de l'objectif d'indépendance dès les pages introductives, l'accession à l'indépendance est plutôt reléguée à la fin du programme. C'est particulièrement le cas au RIN puisque ce n'est qu'au 233^e et dernier engagement où l'on peut lire qu'un gouvernement du RIN « réalisera l'indépendance totale du Québec et proclamera la

République». Cette république, comme le souligne la recommandation 213, sera démocratique et «assurera l'égalité devant la loi de tous les citoyens». Elle respectera également toutes les croyances et sa langue officielle sera le français. Il est vrai, cependant, que le nom même du parti indiquait clairement qu'il était voué à l'indépendance politique du Québec.

C'est plutôt dans la constitution du parti, à son article premier, qu'on y définit son objectif principal, celui qui exprime sa raison d'être. On y lit, en effet, que :

Le Rassemblement pour l'Indépendance nationale est un organisme culturel et politique (remplacé, après mars 1963, par l'expression «parti politique») dont le but est de propager l'idée de l'indépendance du Canada français et de favoriser ainsi la création d'un État souverain, dans les limites du Canada, englobant le territoire de la province de Québec⁵.

Cette définition va demeurer en vigueur jusqu'au congrès national d'octobre 1967 où elle sera remplacée, sous l'influence du groupe Ferretti, par la définition suivante qui assigne une tâche nouvelle au parti : «Le Rassemblement pour l'Indépendance nationale est le parti politique québécois voué à la décolonisation du Québec par la création d'un État souverain, démocratique et laïc en représentant pleinement tous les travailleurs» (article 1). Et on ajoutait à l'article 2 que «Le parti a pour objectif d'instaurer un régime politique qui soit conséquent avec le programme politique». À la création d'un État souverain s'ajoutent désormais l'affirmation de la laïcité des structures de l'État et l'engagement du parti envers les travailleurs.

Dans son programme de 1970, le Parti québécois relègue lui aussi à la dernière section sur la vie politique son objectif d'accession pacifique à la souveraineté. Il y précise également les grandes étapes à franchir pour y arriver : sur le plan intérieur, négocier les modalités d'application de sa souveraineté avec un interlocuteur anglo-canadien sur la répartition des avoirs et des dettes et, sur le plan extérieur, rechercher la reconnaissance du nouveau pays par d'autres États souverains⁶.

Il importe de noter, cependant, que le chapitre sur la vie économique, dans son volet sur l'interdépendance, fait état longuement de la négociation d'un accord de communauté monétaire et des éléments essentiels d'un marché commun, tout en soulignant (en lettres majuscules) que «L'accord sur les modalités d'une association n'est pas une condition *sine qua non* de l'accession du Québec à son indépendance⁷».

En somme, le RIN s'engage à réaliser «l'indépendance totale» du Québec, alors que le Parti québécois s'arrête davantage à définir le contenu de la souveraineté (comme la récupération complète et la propriété absolue des impôts que nous payons), assortie d'une association économique avec

le Canada (marché commun, communauté monétaire), mais sans faire de celle-ci une condition indispensable ou nécessaire.

La recherche du progrès économique

Au RIN, l'indépendance est présentée comme un moyen de réaliser la libération économique des Québécois. Indépendance et révolution nationale ou indépendance et socialisme résument les deux objectifs majeurs du parti.

Au Congrès des affaires canadiennes tenu à l'Université Laval en 1964, Pierre Bourgault déclarait : « Le socialisme peut seul construire une indépendance économique » et « c'est par là que devront passer le Québec et le Canada⁸ ». Plus tard, il ajoutait : « On ne peut être indépendant sans être socialiste », soulignant en même temps que le RIN avait un programme « socialiste modéré⁹ ».

D'entrée de jeu, il importe de souligner que le programme politique de 1966-1967 indique clairement que « la production économique et la distribution des richesses sont deux fonctions différentes, qui doivent être dissociées » et que le RIN « rejette le principe selon lequel un certain système de production entraîne automatiquement un certain système de distribution¹⁰ ». En d'autres termes, le RIN ne vise pas à remplacer le système de production capitaliste en place, mais plutôt à le corriger par des interventions de l'État.

Plus exactement, les mesures préconisées par le parti – et elles sont importantes – peuvent toutes se concevoir dans le cadre d'une économie de type capitaliste. C'est ainsi que le RIN s'engage à encourager « la participation ouvrière aux profits et à la propriété des entreprises » (recommandation n° 4), approuve « la cogestion industrielle » comme élément essentiel de démocratisation économique au Québec (p. 4), s'engage également à « nationaliser tout monopole ou tout secteur industriel qui opposerait à l'État la force de l'inertie contre la politique du plan » (recommandation n° 8).

Mais le programme précise en même temps que la nationalisation ne saurait constituer « une fin en soi » et qu'elle n'est qu'un « moyen parmi d'autres pour assurer une planification véritable » (p. 4). On y précise également que le RIN créera des entreprises d'État, seulement lorsqu'il y aura « carence de l'initiative privée en présence de besoins indiscutables » (recommandation n° 8) et qu'un gouvernement riniste « encouragera les investissements étrangers dans la mesure où ceux-ci [tiendront] compte des objectifs fixés par le plan » (recommandation n° 31).

L'une des principales résolutions à l'ordre du jour du congrès national de l'automne 1966 préconisait un système d'économie mixte (capitalisme privé et d'État) en ce qui a trait à la production et un système de distribution

socialiste comme étant « le seul moyen de parvenir à une répartition des richesses ». Cette résolution, qui résume en quelque sorte la position socialiste du parti, fut renvoyée par l'assemblée plénière pour étude au Comité politique du parti. L'aile gauche et l'aile droite, pour des raisons opposées, avaient fait front commun contre la tendance plus « centriste » du parti.

Il faudrait parler plutôt d'*interventionnisme étatique* pour caractériser le programme économique du parti. Par exemple, un gouvernement du RIN, comme l'indique le programme, verra à exercer un contrôle plus rigoureux des réseaux d'utilité publique, soit sous forme de nationalisation (téléphone) ou de création de sociétés d'État (transport aérien), soit sous forme de « société mixte où l'État serait l'actionnaire majoritaire » (transport ferroviaire, réseaux de télégraphie). De même, le RIN réclamait un contrôle plus rigoureux de l'État dans le domaine forestier et exigeait une intervention étatique dans le secteur des pêcheries et celui des mines. Il convient de citer ce que disait le programme à ce sujet : « L'État n'a pas assumé ses responsabilités dans l'orientation de l'exploitation minière et il semble disposé à céder à l'entreprise privée toute l'initiative et tous les profits dans cette activité capitale¹¹ ».

En somme, les mesures que préconisait le RIN peuvent certainement être qualifiées « de gauche » ou progressistes, tout en s'inscrivant dans les courants de gauche qui florissaient alors au Québec, surtout en milieu intellectuel et, plus tard, dans les milieux syndicalistes.

Il importe de rappeler que, durant les années 1960, vont paraître des revues comme *Parti pris*, *Révolution québécoise* ou *Socialisme 64* qui optent résolument pour un socialisme largement fondé sur la lutte des classes, ce à quoi n'adhère pas le RIN.

C'est pourquoi cette gauche intellectuelle va souvent critiquer le RIN pour ses positions trop bourgeoises. Ainsi, dans son Manifeste 1965-1966, la revue *Parti pris* estime que le RIN n'a pas « grand fondement en termes de classe », qu'il demeure « bourgeois », qu'il ne réussit pas « à s'unir aux intérêts des travailleurs » et qu'il faut une « révolution nationale démocratique accomplie sous l'impulsion des classes travailleuses¹² ». De même, Pierre Vallières, dans *Révolution québécoise*, soutient que le RIN n'est pas la solution miracle et que « le préalable à l'indépendance est la révolution socialiste et non l'inverse¹³ », précisant dans un autre article que la « seule solution possible est celle qui renversera l'ordre bourgeois¹⁴ ».

Les mesures proposées par le RIN préconisent plutôt une plus grande intervention de l'État pour corriger les abus du capitalisme. Le Québec était alors en plein cœur de la Révolution tranquille qui s'est faite, quoi qu'on en pense et qu'on en dise, sous l'égide de l'État québécois, État qui se construisait alors progressivement.

Cependant, il importe de préciser que le programme s'ouvre sur une double idée, celle de la planification et de l'aménagement. Mais c'est l'idée

de planification qui est la plus fondamentale et la plus englobante puisqu'elle permet de prévoir et d'organiser toute l'activité économique et que l'action du plan doit voir « à l'aménagement de chacune des régions et à leur intégration dans un plan général d'aménagement du territoire¹⁵ ». À l'instar de ce que pratiquait déjà la France au cours des années 1960, la planification apparaît comme le maître mot de l'organisation économique d'un éventuel Québec indépendant.

La planification française, mise en œuvre à l'instigation de Jean Monnet au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et gérée par le Commissariat général du Plan, s'oppose alors au dirigisme soviétique. Tout en fixant des objectifs à atteindre dans certains secteurs, elle se veut plutôt de nature indicative et incitative. Pierre Massé, commissaire au plan dans les années 1960, la considère comme un « réducteur d'incertitudes », ce que traduit bien le titre de son ouvrage publié en 1965, *Le Plan ou l'anti-hasard*.

Pour le RIN, il ne s'agit pas seulement de « récupérer toute son initiative dans le domaine politique », mais aussi d'ordonner « l'activité économique à la satisfaction des besoins de la collectivité¹⁶ ». La planification, dans l'optique du RIN, « vise essentiellement à une meilleure distribution de l'AVOIR, du SAVOIR et du POUVOIR de la collectivité nationale. Elle implique donc une véritable prise en main, par cette collectivité, de ses destinées, une participation active à son gouvernement¹⁷ ».

Cette planification, pour être efficace, suppose la participation à son élaboration et à son exécution, de trois grands niveaux de décision : l'État, les travailleurs (représentés par les syndicats) et le patronat¹⁸, modèle déjà en place depuis plusieurs années en Suède. En effet, le parti social-démocrate de ce pays a été un grand instigateur de ce que l'on a appelé le néocorporatisme qui implique une relation triadique entre l'État, le patronat et les syndicats, ces deux derniers étant représentés chacun par une grande organisation centralisée et hiérarchisée. C'était une forme de représentation des intérêts et de gestion des conflits sociaux au sommet par des négociations entre patronat et syndicat sous l'arbitrage ou, plus exactement, la médiation de l'État¹⁹.

Pour le RIN, le régime de laisser-faire qui caractérise l'économie nord-américaine n'implique pas cette relation État-patronat-syndicat et ne peut atteindre les grands objectifs assignés à la planification. Il faut donc un plan général d'action, une politique globale qui permettra à l'État « d'assurer l'épanouissement culturel de la population, d'éliminer l'injustice sociale, d'assurer le plein-emploi dans l'économie et de garantir l'exercice d'une démocratie réelle et efficace²⁰ ». Ce qui contraste fortement avec un Conseil d'orientation économique de nature essentiellement consultative préconisé par le Parti libéral du Québec à la même époque.

Pourtant, le Parti libéral prévoyait, dans son programme de 1960, de créer un Conseil d'orientation économique qui serait « en quelque sorte le

grand planificateur de notre vie économique et industrielle. [...] C'est de lui que dépendrait en grande part la planification à long terme nécessaire à l'équilibre de notre province²¹ ». Durant la campagne électorale de cette même année, le Parti libéral insiste sur la nécessité de planifier le développement économique en opposition au laxisme et au laisser-faire de l'administration unioniste²². On semblait alors lui donner un rôle plus proactif, rôle qu'il n'aurait pas vraiment joué selon le RIN. Ainsi, dans une série de bulletins critiques des réalisations du régime libéral à l'intention des candidats du RIN en 1966, on écrit: «La création du C.O.E. (Conseil d'orientation économique) ne fut qu'un *expédient politique* destiné à tromper ceux qui croyaient à la planification, pour avoir leurs votes²³ ».

Même l'Union nationale, qui a beaucoup changé depuis son congrès d'orientation de 1965 et qui s'est donné un nouveau programme l'année suivante, se propose d'accentuer l'intervention de l'État dans l'activité économique en créant un ministère de la Planification et en adoptant « une vigoureuse politique d'aménagement régional », le tout étant cependant assorti d'un engagement « ferme et sans équivoque en faveur de l'entreprise privée²⁴ ». C'est donc dire que la planification était un thème fort à la mode au sein des principaux partis politiques au cours des années 1960.

Au total, pour le RIN, la planification est présentée comme la clé de voûte d'un développement harmonieux et rationnel des ressources du futur pays. Et pour que l'État puisse fixer par le plan, en collaboration avec le patronat et les syndicats, les priorités socio-économiques de la collectivité québécoise, il doit acquérir son indépendance. C'est ce qui le distingue des autres partis.

La volonté d'épanouissement socioculturel

Cette planification dans le domaine économique doit s'accompagner d'une planification dans les affaires socioculturelles. La planification économique visait à augmenter la production, accroître la richesse nationale et améliorer la distribution de cette richesse dans un Québec indépendant. La planification socioculturelle, en complément de la première, devait chercher à protéger les citoyens contre les risques normaux de l'existence (accidents, maladie, chômage, etc.) ainsi qu'à organiser et démocratiser l'éducation, la culture et les loisirs. « Le principe de "l'égalité des chances" doit nous amener à remplacer les privilèges par les droits: droits à l'éducation, à la culture, aux loisirs, à la sécurité, au travail; autant d'éléments qui permettront à l'État de protéger les citoyens contre les inégalités des chances et réaliser dans le pays un équilibre social²⁵ ».

L'un des changements majeurs provoqués par la Révolution tranquille fut la transformation du système d'éducation au Québec, désormais mieux adapté aux conditions d'un Québec moderne. C'est d'ailleurs l'un

des rares domaines (avec certaines politiques économiques) où le RIN a manifesté son appui aux initiatives gouvernementales et au rapport Parent (du nom du président de la Commission royale d'enquête chargée d'élaborer un nouveau système d'enseignement au Québec) qui fut le point de départ de la transformation de tout le système d'enseignement. Il n'est donc pas étonnant de constater que le programme du parti reprend certaines recommandations majeures de ce rapport en préconisant la régionalisation du réseau d'écoles secondaires, la création d'un niveau pré-universitaire et professionnel et l'établissement d'un système complet d'enseignement public de la maternelle à l'université. Sur ce dernier point, le programme va encore plus loin en proposant la nationalisation progressive des universités actuelles et l'implantation progressive d'universités dans les autres régions du Québec (recommandation n° 110). En plus de rendre l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans, le RIN entendait établir la gratuité scolaire à tous les niveaux (recommandations 109 et 112). Bref, le RIN a souvent manifesté son appui à la réforme de l'éducation alors en cours, tout en souhaitant parfois qu'elle soit plus profonde et plus complète.

Si, en matière économique, la philosophie d'ensemble du RIN cherchait à tenir compte de la situation particulière du Québec dans le grand tout nord-américain en atténuant certaines positions, sur le plan culturel où s'affirme davantage la spécificité québécoise en Amérique du Nord, le parti a estimé qu'il fallait se montrer intransigeant dans le domaine linguistique si le Québec voulait préserver son identité. Mais, curieusement, aucune résolution particulière ne préconise l'unilinguisme français au Québec dans le programme de 1966-1967, contrairement à tous les programmes antérieurs.

Pourtant, dès le congrès national d'octobre 1961, les délégués adoptent une résolution qui se lit comme suit : « Une fois l'indépendance instaurée, seule la langue française sera officielle au Québec. En attendant, le gouvernement du Québec devrait dès maintenant se proclamer unilingue français, tout comme les gouvernements des autres provinces sont unilingues anglais » (résolution n° 19). Au congrès de l'année suivante, le nouveau programme s'ouvre sur le domaine culturel et la première résolution proclame le français « seule langue officielle de l'État du Québec ». De même, le programme politique de 1964 réaffirme l'unilinguisme français présenté comme « la racine même de la volonté d'indépendance du R.I.N. ».

Le programme de 1966-1967, comme nous l'avons déjà souligné, s'ouvre sur les affaires économiques, reléguant au second plan les affaires socioculturelles. C'est dans cette section que le programme fait mention de la langue française en y parlant d'éducation. C'est ainsi qu'un gouvernement du RIN « fera que le système d'instruction publique, à tous les

niveaux, soit exclusivement français et que seul il ait droit aux subventions de l'État. Les privilèges, ajoute-t-on, qui subsistent dans ce domaine seront maintenus pour une période déterminée et l'État verra progressivement à uniformiser le système» (recommandation n° 115). D'ailleurs, au cours de son existence, le RIN a souvent rappelé les liens étroits qui existent entre l'unilinguisme français et le système d'éducation au Québec. C'est finalement dans la section sur les affaires politiques que le programme indique que, dans la future république du Québec, la langue officielle sera le français (recommandation n° 213). Mais il ne faut pas oublier que, dès 1963, le parti avait lancé une campagne de publicité en vue d'obtenir l'unilinguisme français au Québec, objectif qu'il a toujours défendu avec ardeur.

On pourrait croire que, comme c'était le cas pour l'indépendance, le RIN avait déjà été suffisamment assimilé, dans l'esprit de la population, à l'idée d'indépendance et à celle de l'unilinguisme français pour s'abstenir de mentionner explicitement ces objectifs dans des recommandations spécifiques du programme de 1966-1967. D'ailleurs, cette question de l'unilinguisme et du refus des subventions étatiques aux écoles anglophones fut une pierre d'achoppement dans les négociations entre le RIN et le Mouvement Souveraineté-Association de René Lévesque au moment où l'on souhaitait l'union de toutes les forces indépendantistes au Québec.

Finalement, il importe de souligner que la sécurité sociale, incluant la santé, occupe une place importante dans le volet socioculturel. On y parle aussi bien de congé de maternité, d'assurance-santé, de caisse de retraite, que d'assurance-chômage, d'accidents du travail, de caisse d'assurance-vie et de garderies d'enfants. Le tout est chapeauté par une recommandation (n° 153) voulant que toute personne ait droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille et qu'elle ait droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage et de vieillesse.

En somme, sur le plan social, le parti souscrit pleinement aux objectifs de l'État-providence et à la poursuite de sa mise en œuvre, tout en étant à l'avant-garde dans certains domaines, comme les congés de maternité, la création de garderies et d'une caisse d'assurance-vie.

De nouvelles institutions politiques

Le volet sur les affaires politiques est beaucoup moins développé que les deux autres et occupe le dernier rang du programme. On y traite de politique étrangère et de l'administration de l'État en détaillant la liste des 21 ministères d'un Québec indépendant. Sur le plan constitutionnel, outre l'établissement d'une république, on peut signaler que le pouvoir législatif sera exercé par deux Chambres: l'Assemblée nationale composée de

représentants du peuple élus au suffrage universel combinant système de représentation par unités territoriales et système de représentation proportionnelle, et le Conseil économique et social composé des représentants élus des « corps sociaux et économiques régionaux » en fonction du nombre de membres et du poids de chaque catégorie dans la vie sociale et économique (cette deuxième chambre serait appelée à remplacer le Conseil législatif alors en place qui sera finalement aboli en 1968, le Québec étant la dernière province à le faire).

Tout en s'inscrivant dans les débats en cours sur la décentralisation régionale au cours des années 1960 et, surtout, des années 1970, le RIN a poussé plus loin que les autres partis cette idée de décentralisation. On y parle même de « révolution régionale » en faisant des représentants régionaux des acteurs jouant un rôle direct dans la politique économique et dans l'exécution du plan. En effet, « aux conseils économiques régionaux, État, travailleurs et patrons négocieront et voteront également sur l'élaboration des plans régionaux, qui seront ensuite approuvés par le Conseil économique et social » au sein duquel « l'État, les travailleurs et les patrons, aidés par les technocrates du Commissariat au Plan, devront notamment négocier et décider l'adoption du Plan de la nation²⁶ ». Ce qui montre clairement l'importance primordiale accordée au Plan dans un futur Québec indépendant.

En somme, une deuxième chambre législative où la représentation d'élus régionaux aurait mérité d'être plus clairement explicitée que ce que l'on retrouve dans le programme du RIN en 1966-1967 (où il semble même y avoir certaines contradictions). Toutefois, l'idée était alors à la mode de créer un Conseil d'orientation économique, comme le prévoyait d'ailleurs le programme du Parti libéral du Québec dès 1960, mais comme organisme uniquement consultatif, sans en faire surtout une deuxième chambre législative.

Conclusion

Si l'indépendance demeure l'objectif prioritaire du RIN, la planification à tous les niveaux est conçue comme l'instrument essentiel de la libération des Québécois. Indépendance, planification, décentralisation et participation, qui sont des thèmes gaulliens dans leur essence, constituent les idées maîtresses sur lesquelles repose le programme. Ces thèmes ou ces idées traduisent l'influence qu'ont exercée des penseurs ou groupes politiques français (par exemple, le Club Jean Moulin) sur les experts mis à profit par le RIN, ainsi que sur les militants et les dirigeants de ce parti.

Le RIN fut-il un parti anti-système ? Il le fut certainement sur le plan politique par sa volonté de réaliser l'indépendance du Québec et de délégitimer le système politique canadien. À cet égard, on peut dire,

en reprenant la formulation de Georges Lavau, que le RIN a rempli une fonction tribunitienne en offrant la possibilité à un groupe sous-privilegié dans la fédération canadienne d'être défendu et d'avoir un moyen de se protéger contre le système²⁷. À l'élection de 1966, le RIN a ainsi obtenu 5,6% des voix (ou 7,3% dans les 73 circonscriptions sur 108 où il a présenté des candidats), ce qui se compare avantageusement aux 3,6% des voix de Québec solidaire à sa première élection en 2007 avec 123 candidats sur 125.

Il fut certainement moins anti-système au plan socio-économique, même s'il fut très favorable à des interventions de l'État au niveau économique (au besoin, par des nationalisations) et dans le secteur social par des propositions avant-gardistes qui s'inscrivent, cependant, dans le développement de l'État-providence. Il ne s'agissait donc pas de remplacer le système capitaliste, mais d'en corriger les abus les plus criants.

Finalement, le RIN a aussi servi de catalyseur à la politique québécoise en forçant les partis en place à se définir par rapport aux options du parti et, de ce fait, à prendre position sur l'indépendance du Québec. C'est ainsi que le Parti libéral va se définir nettement comme fédéraliste, surtout après le départ de René Lévesque, et que l'Union nationale va chercher sa voie entre l'égalité et l'indépendance. Par son existence même et par son travail d'éducation populaire, le RIN a rendu possibles le cri du général de Gaulle en juillet 1967 et la profession de foi indépendantiste de René Lévesque.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Réjean Pelletier, *Partis politiques et société québécoise. De Duplessis à Bourassa, 1944-1970*, Montréal, Québec-Amérique, 1989, p. 115.
2. Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec*, Tome II, 1931-1966, Montréal, Leméac, 1971, p. 426.
3. *Ibid.*, p. 406.
4. *Ibid.*
5. Article 1 de diverses constitutions du parti, de 1961 à 1967.
6. PQ, *Programme politique*, 1970, p. 76-77.
7. *Ibid.*, p. 26-27.
8. *Le Devoir*, 23 novembre 1964.
9. *Le Devoir*, 1^{er} décembre 1965.
10. RIN, *Programme politique 1966-1967*, p. 4.
11. *Ibid.*, p. 13.
12. «Manifeste 1965-1966», *Parti pris*, vol.3, n° 1-2, 1965, p. 19 et 23.
13. Pierre Vallières, «Le R.I.N. et les travailleurs ou la solution-omnibus», *Révolution québécoise*, vol.1, n° 4, décembre 1964, p. 6.
14. Pierre Vallières, «Pour un Québec libre», *Révolution québécoise*, vol. 1, n° 8, avril 1965, p. 5.
15. RIN, *Programme politique*, 1966-1967, p. 4.

16. *Ibid.*, p. 3.
17. *Ibid.*, les majuscules sont dans le texte.
18. *Ibid.*, p. 4.
19. Voir Klaus Von Beyme, «Neo-corporatism: A New Nut in an Old Shell?», *Revue internationale de science politique*, 4(2), 1983, p. 173-196 et Pierre Muller et Guy Saez, « Les médiations État-société et le néocorporatisme », dans François D'Arcy (dir.), *La représentation*, Paris, Economica, 1985, p. 121-140.
20. RIN, *Programme politique*, 1966-1967, p. 3.
21. PLQ, *Programme politique*, 1960, p. 6.
22. Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 240.
23. *Bulletin* 400/2, les soulignés sont dans le texte.
24. Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 292-293.
25. RIN, *Programme politique*, 1966-1967, p. 16.
26. *Ibid.*, p. 27.
27. Georges Lavau, «Partis et systèmes politiques : interactions et fonctions», *Revue canadienne de science politique*, vol.2, n° 1, mars 1969, p. 38-39.